



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dysfonctionnement du service des immatriculations à l'échelle nationale

Question écrite n° 3182

Texte de la question

M. Patrick Hetzel alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la situation qu'engendre l'évolution du système des immatriculations sur les entreprises dont l'activité est la fabrication de véhicules destinés aux transports de personnes à mobilité réduite. Leur métier de carrossier constructeur consiste à réaliser des aménagements sur véhicules. Or, depuis la suppression des services carte grise en préfecture, ces entreprises transmettent leurs dossiers aux différents CERT répartis sur le territoire national par voie électronique à partir de la plateforme prévue à cet effet (immatriculation avec PV de RTI). Malheureusement, ce service ne réalise pas sa mission ce qui a pour conséquence d'empêcher d'immatriculer et ainsi de bloquer la livraison des véhicules produits. En somme, aujourd'hui ces sociétés ne sont plus en mesure de livrer les véhicules qu'elles produisent en raison d'un dysfonctionnement dans un service de l'État. Les dossiers transmis ne sont pas traités. En préfecture, la délivrance d'un certificat d'immatriculation se faisait en 24 à 48 heures. Or à ce jour après 3 semaines de fonctionnement quasiment aucun certificat d'immatriculation n'a été délivré nationalement par les CERT. Les véhicules produits ne peuvent être livrés à leurs acheteurs. Cela commence à créer un problème économique majeur au sein de cette filière industrielle. Si ce dysfonctionnement n'est pas résolu très vite, toutes les entreprises de ce secteur d'activité seront en grande difficulté voire en danger de dépôt de bilan. Sans une réaction appropriée et extrêmement rapide de la part du ministère de l'intérieur c'est tout un secteur d'activité qui risque d'être mis à mal. C'est pourquoi il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte faire pour résorber ce blocage aussi incompréhensible que problématique.

Texte de la réponse

Le plan préfectures nouvelle génération (PPNG) repose sur la dématérialisation des procédures, notamment en ce qui concerne les demandes d'immatriculation de véhicules. Cette dématérialisation, qui s'appuie sur des technologies innovantes pour exercer autrement la mission de délivrance des titres, doit également permettre de lutter contre la fraude documentaire. Comme dans la mise en place de tout nouveau système d'information, les difficultés techniques rencontrées (dysfonctionnements informatiques, problèmes de fluidité de connexion aux applications et difficulté de traiter certains cas particuliers), affectant un nombre limité d'opérations, sont apparues lors de la généralisation du dispositif. Leurs résolutions mobilisent pleinement les équipes du ministère pour y remédier, dans les meilleurs délais. Le ministère de l'intérieur tient régulièrement informées les organisations de professionnels de l'automobile des évolutions de ces dossiers et des discussions qui se tiennent au plan national. Il est en effet indispensable dans cette période de montée en puissance de la nouvelle organisation de continuer à entretenir et à renforcer des relations de confiance, de transparence et de sincérité avec les professionnels, partenaires de l'État pour l'immatriculation des véhicules depuis plusieurs années, qui, pour une grande majorité, soutiennent la réforme engagée. Le 5 décembre 2017, le conseil national des professions de l'automobile (CNPA), la chambre syndicale internationale de l'automobile et du motocycle (CSIAM) et le comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) ont été reçus au ministère de l'intérieur pour évoquer l'ensemble des questions relatives aux certificats d'immatriculation et notamment les difficultés économiques générées par la numérisation des procédures. Il a également rencontré la fédération nationale de

l'automobile le 18 décembre 2017. Parmi les difficultés rencontrées, les professionnels font état de ralentissements dans l'accès au site internet de l'agence nationale de titres sécurisés (ANTS). Des mesures sont prises par l'agence pour améliorer cet accès. Par ailleurs, des difficultés ont spécifiquement concerné les importations de véhicules. Dotés d'immatriculations en WW, les véhicules importés peuvent circuler en attendant leur immatriculation définitive qui, même dans l'ancien système au guichet des préfectures, nécessite une instruction de plusieurs jours. Les professionnels étaient confrontés à deux difficultés : - un dysfonctionnement dans l'immatriculation provisoire (WW de véhicules) : le problème informatique est maintenant résolu et l'application est de nouveau fonctionnelle depuis le 5 décembre dernier ; - des délais pour l'immatriculation définitive du véhicule. Du fait de la montée en charge progressive des CERT CIV, un stock de véhicules importés en attente d'immatriculation définitive s'est constitué. Des mesures d'urgence et de priorisation ont donc été prises pour le traitement de ces dossiers. Au 27 décembre 2017, 19 498 dossiers avaient été traités. Pour remédier à cette situation, la prolongation de validité du certificat provisoire WW, actuellement d'un mois, a été décidée : pour les demandes en cours, la validité d'un mois a été prolongée d'un mois (soit un total de deux mois) et pour les nouvelles demandes, la validité sera de deux mois, avec une éventuelle prolongation de deux mois (soit un total de quatre mois). Un arrêté du 12 décembre 2017 met en oeuvre ces dispositions. Enfin, diverses évolutions ont été demandées par les professionnels dans le fonctionnement des télé-procédures. Un calendrier resserré de livraison des améliorations fonctionnelles leur a été transmis. Le ministère de l'intérieur poursuivra le dialogue avec les professionnels pour faire le point de la situation. L'ensemble de ces mesures traduit l'engagement du Gouvernement à garantir un service de proximité de qualité pour tous les usagers sur l'ensemble du territoire national, et à maintenir sa vigilance sur ces points tout au long de la mise en oeuvre de la réforme.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3182

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5820

Réponse publiée au JO le : [16 janvier 2018](#), page 352